

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 NOVEMBRE 2023 19h30

SALLE POLYVALENTE DE CHARNY

ORDRE DU JOUR

- Informations réglementaires.

- Délibérations

1. Dérogation du maire au repos dominical 2024 pour les commerces de détail.
2. Achat de matériel de captation vidéo
3. Autorisation à Madame le Maire pour notifier le marché à procédure adaptée des services de télécommunication.
4. Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.
5. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire
6. Maintien de la semaine de 4 jours.
7. Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement de Charny.
8. Décision modificative n°1 du budget annexe des bâtiments relais.
9. Décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement de Charny.
10. Décision modificative n°1 du budget principal.
11. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à l'EPA « l'Assiette Local ».
12. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Charny pour l'année 2022.
13. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Grandchamp pour l'année 2022.
14. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Perreux pour l'année 2022.
15. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Saint Martin sur Ouanne pour l'année 2022.
16. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif des communes déléguées de Chevillon, Prunoy et Villefranche pour l'année 2022.
17. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non-collectif de la commune de Charny Orée de Puisaye pour l'année 2022.
18. Renouvellement de l'assurance statutaire de la commune de Charny Orée de Puisaye.
19. Recours à un vacataire pour la gestion des Associations Foncières de Remembrement (AFR).
20. Suppression d'un emploi de garde-champêtre chef principal à 35/35^{ème}.
21. Suppression d'un emploi de garde-champêtre chef à 35/35^{ème}.
22. Suppression d'un emploi de chef de service police municipal à 35/35^{ème}.
23. Création d'un emploi non-permanent d'accroissement temporaire d'activité à 35/35^{ème} sur le grade d'adjoint technique.
24. Création d'un emploi de rédacteur à 35/35^{ème}.
25. Création d'un emploi de technicien territorial à 35/35^{ème}.